

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° II-2126

présenté par

M. Nilor, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élixa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

|  |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes   | +         | -         |
|--|-----------|-----------|
| Accès et retour à l'emploi   | 0         | 0         |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi                                      | 0         | 1 500 000 |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail   | 0         | 0         |
| Soutien des ministères sociaux   | 0         | 0         |
| Création d'un Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) en Martinique ( <i>ligne nouvelle</i> ) | 1 500 000 | 0         |
| <b>TOTAUX</b>  | 1 500 000 | 1 500 000 |
| <b>SOLDE</b>   | 0         |           |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI propose de créer un centre d'insertion-emploi (EPIDE) en Martinique.

La situation de l'insertion des jeunes en Martinique demeure fortement préoccupante, avec un taux de chômage des 18-25 ans nettement supérieur à celui observé en France hexagonale. En Martinique, c'est un jeune sur quatre qui n'est ni en emploi ni en études.

L'Etat français abandonne la jeunesse martiniquaise : non seulement est elle privée d'accès à l'emploi, mais aussi à l'éducation et aux études supérieures, ainsi qu'à l'ensemble des services publics qui sont largement défaillants comme l'avais relevé le Défenseur des droits dans sa mission sur les "Services publics aux Antilles" de 2022. Les jeunes en situation de décrochage scolaire et social y sont plus nombreux et rencontrent des obstacles particuliers liés au contexte insulaire, à l'éloignement des opportunités d'emploi et au manque de solutions d'accompagnement intensif.

Cette action a pour objet de mettre en œuvre, sur le territoire de la Martinique, à titre expérimental pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2026, la création d'un établissement s'inspirant du modèle de l'EPIDE tel que défini à l'article L. 3414-1 et suivants du code de la défense, visant à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en situation de fragilité.

L'EPIDE constitue un modèle d'insertion éprouvé, combinant approche éducative, formation professionnelle, hébergement, restauration et accompagnement vers l'emploi. Il affiche des résultats significatifs en termes d'accès à la formation et à l'emploi durable.

Toutefois, aucun dispositif de ce type n'existe aujourd'hui en Martinique, alors que les besoins sont majeurs et que le gouvernement n'hésite pas à mettre en place des plans comme « 1 jeune 1 solution », épinglé par la Cour des Comptes pour son coût pharamineux de 10 milliards d'euros entre juillet 2020 et décembre 2021 alors qu'il « n'aurait pas eu d'effets sur l'emploi total des 22-25 ans ». L'absence de structure résidentielle spécifique limite durablement les perspectives d'intégration socio-professionnelle des jeunes les plus vulnérables.

Cet amendement propose donc, à titre expérimental pour trois ans, la création d'un centre EPIDE en Martinique, doté de 100 places pour des jeunes de 16 à 18 ans. Cet établissement bénéficierait d'un budget de 1,5 million d'euros.

Par cet amendement, nous proposons donc la création d'un nouveau programme "Création d'un Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) en Martinique » abondé de 1 500 000 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Pour des raisons de recevabilité financière, nous diminuons à due concurrence les crédits de paiement et autorisation d'engagement de l'action « 01 – Développement des compétences par l'alternance » du programme « 103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

L'expérimentation fera l'objet d'une évaluation rigoureuse avant juin 2028 afin de mesurer ses résultats et sa pertinence en vue d'une éventuelle pérennisation ou extension.

Cet amendement a été travaillé avec la Mission Locale de l'Espace Sud Martinique.